



Mme Michelle McGrade  
3003 Résidence Prince des Cimes  
Arc 1950 Le Village  
73700 Bourg Saint Maurice

Localisation chantier, " Site location " : 3003 Prince des Cimes, 73700 Arc 1950  
Nature des travaux, " Nature of works " : rénovation cuisine, sols, travaux de menuiserie, etc., " kitchen renovation, floors, carpentry work, etc. "

**DEVIS N° D050822-035**

Date : 05/08/2022

Devis reçu avant le début des travaux , durée de validité 30 jours, " Quotation received before the start of works, validity period 30 days"

N°	DESCRIPTION - P1/7	TVA	Qté	U	PU	Total HT
001	MISE EN PLACE CHANTIER ET DÉPOSE	10%	52	Ft	75,00	3 900,00 €
002	<b>Forfait dépose - entrée, cuisine. Séjour, salon, couloir, chambres x2 comprenant :</b>					
003	1) mise en carton du contenu des placards					
004	2) retrait et stockage du mobilier, des éléments de décoration et d'éclairage					
005	3) dépose avec mise en réserve des plinthes en bois existantes					
006	4) dépose totale avec tri et évacuation en déchetterie des éléments suivants :					
007	- sol carrelage, corniche, placards hall d'entrée ( entrée / cuisine )					
008	- mobilier, plan de travail, évier, mitigeur, crédence, électroménager, ( entrée / cuisine ), placards hall d'entrée, corniche ( entrée / cuisine ), sol moquette,					
009	- tous éléments d'appareillage électrique					
010	5) ré-installation ( ou la mise en déchetterie sur demande du client ) du mobilier, des éléments de décoration et d'éclairage mis en stockage					
011	6) remise en place du contenu des placards et le ménage de fin de chantier					
<b>Sous-Total H.T, " Sub-Total HT " N°1</b>						<b>3 900,00 €</b>

**Rénovation et aménagement d'une pièce de vie avec cuisine équipée :**

**Implantation en U avec retour de séparation "bar" et mur de colonnes intégrée au bâti**

Mobilier décor uni finition soft touch, plans de travail en Porcelanosa Krion® Solid surface et Vieux Bois

012	FAUX-PLAFOND - espace entrée / cuisine	10%	1	Ft	2500,00	2 500,00 €
013	Création d'un faux plafond en placoplatre hydro avec suspentes et fourrure					
014	Mise en place de gaines pour la distribution des circuits électriques requis – éclairage spots encastrés					
015	PEINTURE - pièce à vivre ( entrée, cuisine, séjour, salon )	10%	1	Ft	2665,00	2 665,00 €
016	Remplissage des fissures et imperfections et mise en peinture 2 couches murs et plafond					
017	REVÊTEMENT DE SOL - pièce à vivre ( entrée, cuisine, séjour, salon )	10%	1	Ft	5250,00	5 250,00 €
018	Préparation de la chape : décapage colle, remplissage trous et fissures, application ragréage et primaire					
019	Pose d'un sol LVT lame " aspect parquet bois naturel ", et des plinthes mise en réserve					
020	CUISINE – Implantation en U avec comptoir bar, et mur colonnes	10%	1	Ft	23590,00	23 590,00 €
021	<b>Fabrication sur mesure du mobilier suivant avec installation des éléments selon l'implantation du visuel ci-joint en annexe P3:</b>					
022	1) Ensemble de caissons sur mesure et étagères en mélaminé avec placage chant de même coloris					
023	2) Façades et panneaux de finition, toucher soft touch avec placage chant de même coloris ( hors éléments colonnes x4 )					
024	12 façades de porte, 7 façades de tiroir, 2 fileurs, 3 joues de finition latérale, 2 panneaux de finition sous caissons muraux					
025	3) Avec composants et quincaillerie :					
026	Charnières de portes Blum Clip Top Blumotion et système d'ouverture fermeture Blum Tip-On pour portes					
027	5 tiroirs et 2 casseroliers Blum Legrabox Pure avec système de fermeture Blum Blumotion					
028	Poubelle de tri sélectif extractible avec couvercle coulissant et filtre à charbon – capacité 2 x 18L					
029	Élément plinthes de finition bas de caissons, et 2 grilles d'aération					
030	2 rails barre de penderie pour vêtements					
031	<b>Fabrication sur mesure de plans de travail en solid surface</b>					
032	Réalisation de plans avec usinage et finition des emplacements évier, robinetterie et plaque de cuisson					
033	Fabrication de cadres de renfort (en solid surface), pose et finition					
034	Usinage d'un égouttoir rainuré dans la masse					
035	Pose et collage des plans, ponçage et finition semi-mat satin					
036	Pose d'un évier sous plan et d'un mitigeur mono-commande					
037	<b>Crédence en grès cérame</b>					
038	Mise en œuvre d'une faïence aspect brique de pleine hauteur ( plan / sous-caisson ) avec découpe prise et interrupteur					
039	<b>Livraison et installation des éléments suivants d'électroménager :</b>					
040	( <u>selon le bon de commande N°OP050822-035 relatif au devis</u> )					
041	Plaque de cuisson x1, réfrigérateur x1, four x1, hotte télescopique x1, lave-vaisselle					



N°	DESCRIPTION - Devis N° D050822-035 - P2/7	TVA	Qté	U	P.U	Total HT
042	<b>MENUISERIE INTÉRIEURE VIEUX BOIS</b>					
043	<b>Porte d'entrée</b>	10%	1	Ft	800,00	800,00 €
044	Pose horizontale d'un habillage en lames de placage faux montant "Vieux Bois"					
045	<b>Portes placard espace hall d'entrée / cuisine</b>	10%	1	Ft	3450,00	3 450,00 €
046	Fabrication de fileurs et de 4 portes (de pleine hauteur : sol / plafond) en Vieux Bois					
047	Pose des portes avec charnières adaptées Blum et poignées					
048	<b>Comptoir de séparation cuisine</b>	10%	1	Ft	1500,00	1 500,00 €
049	Pose d'un habillage de comptoir bar de cuisine en panneaux vieux bois, avec un placard de rangement dissimulé					
050	<b>Parement mural séjour ( table à manger )</b>	10%	1	Ft	1455,00	1 455,00 €
051	Pose horizontale d'un bardage en "Vieux Bois" avec 2 fausses poutres verticales aux extrémités					
052	Découpes des emplacements d'appareillage électrique et alimentations appliques					
053	<b>Corniche ( pourtour de pièce séjour / salon )</b>	10%	1	Ft	2900,00	2 900,00 €
054	Fabrication et mise en place d'une corniche en vieux bois en habillage de la corniche existante					
055	<b>APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE</b>					
056	Pose de 18 pcs en remplacement des éléments existants : interrupteurs va&vient, prises de courant, prise TV, prise RJ45	10%	16	Ft	30,00	480,00 €
057	<b>ÉLÉMENTS D'ÉCLAIRAGE</b>					
058	<b>Hall d'entrée et cuisine :</b>	10%	1	Ft	1390,00	1 390,00 €
059	Éclairage comptoir bar cuisine : encastrement de 3 spots de plafond					
060	Éclairage comptoir bar cuisine : encastrement de 3 spots de plafond					
061	Éclairage plan de travail cuisine : pose sous caissons muraux de profils aluminium, mise en place de rubans LED et d'un transformateur					
062	<b>Espace séjour :</b>	10%	1	Ft	885,00	885,00 €
063	Extension de l'alimentation applique murale existante et fixation d'un rail de plafond monophasé coloris blanc					
064	Mise en place d'adaptateurs de suspension amovibles coloris blanc, et connexion de 4 suspensions					
<b>Sous-Total H.T. " Sub-Total HT " N°2</b>						<b>46 865,00 €</b>





N°	DESCRIPTION	- Devis N° D050822-035	- P3/7	TVA	Qté	U	PU	Total HT
<b>Rénovation couloir, chambres, salle de bain, salle de douche et toilettes</b>								
Sol "COREtec® Essential 1800+++ wood finish ", peinture coloris équivalent " Farrow&Ball " et appareillage électrique " Schneider Odace "								
065	PEINTURE – chambres, couloir, salle de bain, salle de douche et toilette			10%	1	Ft	3815,00	3 815,00 €
066	Remplissage des fissures et imperfections et mise en peinture 2 couches murs et plafond							
067	REVÊTEMENT DE SOL – chambres et couloir			10%	1	Ft	4625,00	4 625,00 €
068	Préparation de la chape : décapage colle, remplissage trous et fissures, application ragréage et primaire							
069	Pose d'un sol LVT lame " aspect parquet bois naturel ", et des plinthes mise en réserve							
070	REVÊTEMENT DE SOL - salle de bain, salle de douche et toilette			10%	1	Ft	3500,00	3 500,00 €
071	Préparation des surfaces : ponçage du carrelage en relief existant							
072	Pose d'un sol dalle "aspect carrelage" sur carrelage existant ( sans retrait des plinthes existantes en carrelage )							
073	Fabrication de 3 seuils de porte sur mesure en bois véritable et pose au passage des portes							
074	APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE							
075	Pose de 27 pcs en remplacement des éléments existants : interrupteurs va&vient, prises de courant, prise TV, prise RJ45			10%	27	Ft	30,00	810,00 €
Sous-Total H.T, " Sub-Total HT " N°3								12 750,00 €

076	Notes
<b>Choix matériaux et équipements inclus au devis*</b> → page internet du projet : <a href="http://antonwood.fr/arc-1950-renovation-project-3003pdc/">http://antonwood.fr/arc-1950-renovation-project-3003pdc/</a>	
078	N° : 016, 066 Peinture finition satinée – coloris équivalent Farrow&Ball " Comfort white N°228" & "Plummet N°272"
079	N° : 019, 066 Sol LVT format lame "COREtec® Essential 1800+++ finition bois – coloris "Fremont Oak"
080	N° : 023 Façade et panneaux de finition décor uni – coloris "Sable Nebbia Elegant Matt"
081	N° : 027 Tiroirs Blum LegraxBox Série Pure – coloris "Blanc Soie Mat"
082	N° : 028 Poubelle de tri sélectif extractible avec couvercle coulissant et filtre à charbon – Capacité 2x 18L
083	N° : 032 Plans de travail solide surface Krios® – coloris "Cosmo Nature"
084	N° : 036 Évier sous plan "Krios SC602 Série STYLE" Inox 40 x 40cm, finition satin et Mitigeur "Hansgrohe Axor Talis M42-270", finition chromé
085	N° : 038 Faïence grès cérame Rondine – coloris "Dark Bristol"
086	N° : 042 à 54 Vieux bois véritable vieilli brossé
087	N° : 056, 75 Appareillage électrique " SCHNEIDER Odace Style – coloris anthracite effet mat "
088	N° : 063 à 64 Rail de plafonds SLV – coloris blanc et suspensions SLV Enola – coloris noir, finition mat
089	N° : 072 Sol LVT format dalle "COREtec® Ceratouch Stone Mineralcore by COREtec Technology – coloris Katla "
090	<b>À noter que :</b>
091	N° : 039 La livraison et l'installation de l'electroménager commandé est inclus
092	N° : 010 ré-installation ( ou la mise en déchetterie sur demande du client ) du mobilier, des éléments de décoration et d'éclairage mis en stockage
093	Les prix comprennent la fourniture, la livraison et l'installation des articles, sauf indication contraire***
094	Les nuances de teintes et aspects des matériaux naturels pourront varier selon les lots
075	Planning : Le chantier aura lieu sur la période de fermeture station du printemps, mai/juin 2023. les travaux seront achevés au plus tard pour le 1er juillet 2023

Montant total du marché HT 63 515,00 €  
 Montant total TVA du marché 6 351,50 €  
 Montant total TTC du marché 69 866,50 €

TOTAL H.T	63 515,00 €	
Base HT	% TVA	Montant TVA
63 515,00 €	10%	6 351,50 €
0,00 €	20%	0,00 €

Conditions de règlement : " Terms of payment "

40%	d'acompte à la signature du devis, " deposit on signing the quote/slot booking "	27 946,60 €
40%	d'acompte au début des travaux, " deposit at the start of the quote "	27 946,60 €
20%	à réception de chantier / facture de solde, " at the end of works / receipt of balance invoice "	13 973,30 €

Juliaire : AW SARL - Banque Populaire Courchevel - IBAN : FR76 1680 7000 6936 2600 6221 629 - SWIFT/BIC : CCBPFRPPG

Pour l'entreprise (signature et cachet)  
 For the company (signature and stamp)

(For the customer Initial at the bottom of each page, and sign below, preceded by the handwritten mention :)  
 "Lu et approuvé, bon pour accord"

Date  
 Signature



www.antonwood.fr  
mail@antonwood.fr  
06 52 52 42 73

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SARL AW

Relatives au devis N° D050822-035

**1) CHAMP D'APPLICATION.** L'acceptation des offres de la SARL AW entraîne l'adhésion de ce dernier aux présentes conditions, sauf conventions vendues et restées impayées. Expresses contraires. Si le client est un professionnel et fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, l'entreprise se réserve le droit de revendiquer dans le cadre d'une procédure judiciaire les marchandises

**2) TVA.** Pour bénéficier d'une TVA à 10 %, le client doit transmettre à l'entreprise une copie originale d'une attestation sur un formulaire CERFA N°1310-SD, prévu à l'application du taux réduit. Le document doit être dûment rempli, daté et signé. Si cette condition n'est pas respectée, l'entreprise ne pourra pas émettre de facture avec un taux réduit de TVA, et se verra dans l'obligation d'appliquer le taux en vigueur de 20 %

**3) VALIDITÉ DE L'OFFRE.** Le prix indiqué sur la proposition est valable pendant une durée de 1 mois. Au-delà, l'entreprise se réserve la faculté, soit de maintenir son offre, soit de présenter une nouvelle proposition. Le paiement se fait suivant les conditions indiquées sur la proposition ou le contrat.

**4) GARANTIE.** Le matériel fourni par la SARL AW est garanti contre tout vice de construction ou défaut de matière première pendant la durée indiquée sur les documents (factures, devis, commandes, etc...), à compter de la livraison ou de la mise à disposition. La garantie est limitée au choix de la SARL AW, à la réparation ou au remplacement des pièces mise en œuvre hors service par suite de défauts ou de vices cachés préexistants à la livraison. Elle ne s'applique pas au remplacement ni aux réparations qui résulteraient : l'usure normale du produit ; b) des dégradations ou accidents provenant de défaut d'entretien ; c) des dégradations ou accidents provenant d'une utilisation incorrecte ; d) des dégradations ou accidents provenant de l'hygrométrie anormale du bâtiment. Pour se permettre de remédier au vice constaté, l'Acheteur doit accorder à la SARL AW le temps et les facilités requises. L'entreprise étant dégagée de toute responsabilité si l'Acheteur refuse de le lui accorder.

**5) RESPONSABILITÉ.** La responsabilité de la SARL AW est strictement limitée aux obligations définies aux présentes conditions générales de vente et aux conditions particulières résultant d'un écrit signé par la SARL AW et l'Acheteur. Il est de convention expresse que la SARL AW ne sera tenu à aucune indemnisation envers l'acheteur pour tout préjudice tels que les dommages immatériels et qui sont les conséquences directes ou indirectes des dommages subis par les objets livrés ou les travaux effectués. Dans le cas où les travaux nécessiteraient une autorisation (tels que permis de construire, autorisation de copropriété, etc...) l'Acheteur est seul responsable de son obtention et s'engage à fournir à la SARL AW, préalablement à la livraison des produits, les justificatifs nécessaires. La non-obtention de l'autorisation ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la SARL AW ni constituer un motif de résolution de contrat.

**6) ASSURANCE.** L'entreprise est couverte de toutes ses obligations et responsabilités et possède à cet effet, toutes les attestations d'assurance y afférentes. Assurance de responsabilité civile décennale obligatoire souscrite auprès de MAAF PRO Assurances SA – Chaban, 79180 Chauray, représentée par : Agence MAAF 74 Square de la Liberté 73600 MOUTIERS – Tel : 04.79.22.65.55 / E-mail : agence.moutiers@maaf.fr. Couverture du risque en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer. N° de contrat : 173010650 T – MCE – 001

**7) HYGIÈNE ET SÉCURITÉ.** L'entreprise s'engage à prendre toute disposition et prévention des risques professionnels en matière d'hygiène et de sécurité. Elle pourra, à la demande du maître d'ouvrage, assurer la fonction de coordination conformément à la réglementation en vigueur. Le maître d'ouvrage devra lui concéder contractuellement les moyens et l'autorité nécessaire.

**8) DÉLAI D'EXÉCUTION.** Les produits étant en majeure partie fabriqués sur mesure, leur disponibilité ne peut être connue à la date de la signature du contrat : la SARL AW met cependant tout en œuvre pour que la pose ou la livraison ait lieu à la date convenue entre les parties. Les travaux seront donc exécutés sans conditions de délai ou bien dans un délai précisé par le devis, ou celui résultant d'un planning établi en accord avec les entreprises des autres corps d'état et le client (ou son représentant). Dans le cas où le client fait appel au crédit pour le financement des travaux, le délai d'exécution ne peut commencer à courir qu'à compter de l'obtention du prêt. La SARL AW est dégagée de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison : a) dans le cas où les renseignements à fournir par l'Acheteur ne seraient pas donné en temps voulu ; b) dans le cas où l'accès à l'installation n'aurait pas été possible à la date prévue du fait de l'Acheteur ; c) dans le cas où les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par l'Acheteur ; d) en cas de force majeure ou d'intempéries.

**9) RÉCEPTION DES TRAVAUX ET RÉCLAMATIONS.** Le client a l'obligation de vérifier la conformité de sa commande, ainsi que de la qualité de pose. Dès l'achèvement de ses travaux, l'entreprise proposera à son client ou à son représentant, de signer un constat de réception de travaux avec ou sans réserves. Après acceptation, du chantier terminé, le client est tenu au règlement de la facture de solde dans un délai de 48h qui suit. Faute d'une réclamation du client dans ce délai, la facture sera exigible. Le fait d'avoir acquitté la facture déclenchera la mise en route de la garantie. À défaut de PV amiable ou express, la réception pourra être considérée comme tacitement intervenue si les deux conditions suivantes sont remplies : d'une part, la prise de possession de l'ouvrage globalement achevé par le Maître de l'Ouvrage ayant choisi cette forme de réception de travaux ainsi que ses modalités d'application, et d'autre part le paiement des travaux (avec une tolérance de 5% de retenue de garantie), ainsi les délais de la garantie de parfait achèvement, de la garantie de bon fonctionnement, et de la garantie décennale commenceront à courir.

**10) TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES.** Le présent devis ne couvre que les travaux dont il fait expressément état. Tout travail qui n'y est pas prévu ou ne pouvait y être prévu, pour quelque cause que ce soit, telle que des difficultés imprévues suite à la dépense des éléments nécessaires à l'exécution des travaux, sort du cadre du présent devis et pourra être compté en supplément. Les travaux non prévus au devis initial feront l'objet d'avancements au devis ou de bon de commande séparés indiquant au moins les bases d'estimation de prix, les conditions et le cas échéant, la durée de prolongation du délai d'exécution.

**11) CONDITIONS DE RÈGLEMENT.** Les règlements seront faits sans escompte pour paiement comptant. Un acompte de 40 % de la totalité des travaux sera demandé à la commande/signature du devis. Une facture d'acompte de 40 % sera demandé au début de la mise en œuvre sur le site du chantier. L'entreprise s'accorde le droit d'établir des factures de situation en fonction de l'état d'avancement des travaux et des avancements au devis. L'entreprise se réserve également le droit de ne pas commencer les travaux jusqu'au règlement des acomptes. L'Acheteur ne peut jamais, sous prétexte de réclamation formulée par lui contre la SARL AW, retenir tout ou partie des sommes dues par lui à cette dernière ni opérer une compensation.

**12) RETARD DE PAIEMENT.** En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, une pénalité de retard calculée au taux d'intérêt appliquée par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit acquises à la SARL AW sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que l'entreprise serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur. En outre, conformément aux articles 441-6c. com. et D. 441-5 c. com, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de QUARANTE (40) Euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. La SARL AW se réserve le droit de demander à l'Acheteur, une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentations des justificatifs.

**13) RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ.** Clause de réserve : Conformément à la loi du 12 mai 1980, les marchandises livrées et les travaux exécutés restent notre propriété jusqu'à complet paiement, tant de la marchandise que de la main d'œuvre. En cas de non paiement, et après mise en demeure, nous nous réservons le droit de récupérer les marchandises avec frais de démontage et pertes à la charge du contractant défaillant.

**14) PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.** Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art en vigueur à la date de signature du devis ; à défaut, un accord réciproque sera nécessaire. L'entreprise refusera toute exécution de travaux non conforme aux règles de l'art et pourra éventuellement refuser d'utiliser des matériaux ou des produits fournis par le client. Les conditions de fourniture de matériaux par le maître d'ouvrage (ou son représentant) sont prévues aux conditions particulières.

**15) ACCORD DES PARTIES.** La signature par le client et l'entreprise du devis implique leur accord total sur la nature, la circonstance et le prix des travaux ainsi que leur condition de règlement et d'exécution énumérée ci-dessus.

**16) TRIBUNAL COMPÉTENT.** Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal dépendant géographiquement de l'entreprise, soit le Tribunal d'Albertville.